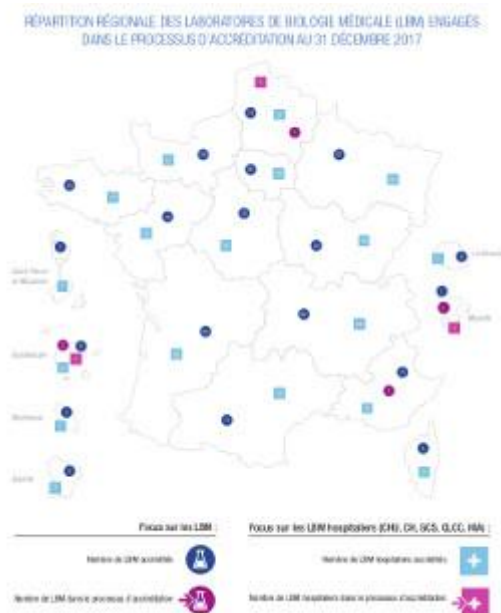


Accréditation des laboratoires de biologie médicale : un premier palier franchi avec succès !

ACCREDITATION



Crédit photo : Cofrac

Le 31 décembre 2017 constituait une étape importante dans le monde de la biologie médicale en France : celle de la première échéance fixée aux laboratoires de biologie médicale (LBM) dans le cadre de l'obligation législative d'accréditation de leur activité. Le Cofrac a publié, le 11 janvier 2018, un communiqué de presse sur le passage de cette première échéance pour les LBM.

Au total, 864 LBM sont aujourd'hui accrédités, soit 99,3 % d'entre eux, annonce le Cofrac. « *Un pari gagné pour les laboratoires ainsi que pour le Cofrac* », se félicite l'Instance dans son communiqué. Les LBM devaient remplir deux critères au 31 décembre 2017 : être accrédités sur chacune des familles d'examen pratiqués et sur au moins 50 % de leur activité

« *Rendre l'accréditation obligatoire pour l'exercice des activités de biologie médicale est un choix ambitieux de la part des pouvoirs publics, estime le Cofrac. L'accréditation de la quasi-intégralité des LBM au 31 décembre 2017, à quelques rares exceptions près pour des raisons de restructuration ou de situations exceptionnelles, est indéniablement une réussite qui récompense l'effort collectif.* »

Instaurée via l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, l'obligation d'accréditation concerne tous les LBM publics et privés en France. Elle vise à garantir leur compétence et la qualité des prestations fournies.

« *La modification de calendrier laissant jusqu'au 31 décembre 2017 aux LBM pour être accrédités s'est avéré être une mesure bien calibrée. Elle a en effet permis au Cofrac de programmer de façon optimisée les évaluations, au regard des ressources en évaluateurs mis à sa disposition, et à tous les LBM de bénéficier de délais suffisants pour se mettre en conformité avant l'échéance.* »

LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE (LBM) POURSUIVENT LEUR DÉMARCHE D'ACCREDITATION !

	Accréditation effective au 31/12/17	Processus d'accréditation en cours (évaluation initiale réalisée et première décision défavorable conditionnelle* prononcée au 31/12/17)	Total
Nombre de LBM	864	5	869
Dont LBM «hospitaliers» (CHU, CH, GCS, CLCC, HVA)	302	3	305
Dont LBM «privés» et «autres publics»	562	2	564

* Décision qui pourrait être revue après vérification de la maîtrise de situations d'écart

Au-delà des 864 LBM accrédités fin décembre, les Agences Régionales de Santé ont été informées que le processus d'accréditation n'était pas achevé pour cinq LBM qui ont fait l'objet d'une première décision défavorable d'accréditation, et pour lesquels la maîtrise des écarts relevés lors de leur évaluation initiale doit être vérifiée. En outre, un LBM s'est vu notifié un refus d'accréditation.

La prochaine étape pour les LBM devrait consister, d'ici le 1^{er} novembre 2020, à obtenir l'accréditation sur la totalité de leur activité. Le Cofrac s'est montré volontaire pour accompagner dès à présent tous les LBM dans cette nouvelle phase, en s'attachant à en expliquer les enjeux et à délivrer un service d'accréditation de qualité.

Source : Biologiste infos